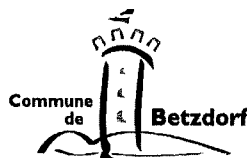


11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1

Fax: 77 00 82

E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 25.07.2014

Date de la convocation des conseillers: 18.07.2014

Date de publication de la séance: 18.07.2014

Présents: M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, M. Raimon Aendekerk, M. Reinhold Dahlem, M. Marc Ries, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Patrice Silverio, M. Henri Ries

Absent excusé: M. Jules Sauer

Véronique Hengen, secrétaire

ORDRE DU JOUR No : 9b

Introduction d'une nouvelle carte d'identité électronique – introduction d'une taxe pour la vente d'un lecteur de carte.

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques ;

Vu la circulaire ministérielle n° 3162 du 15 mai 2014 concernant la mise en œuvre de la prédite loi ;

Vu la circulaire ministérielle n° 3171 du 16 juin 2014 concernant l'introduction de la nouvelle carte d'identité électronique au 1^{er} juillet 2014 ;

Considérant qu'un citoyen majeur peut demander l'activation de ses certificats d'authentification et de signature électronique lors de sa demande en obtention d'une carte d'identité ;

Considérant que les citoyens souhaitant utiliser les services d'authentification et de signature électronique de leur carte d'identité peuvent s'équiper d'un lecteur de carte ;

Considérant que ces lecteurs de carte seront également vendus par l'Administration communale ;

Considérant qu'il y a par conséquent lieu d'en fixer le prix de vente ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'introduire une taxe pour la vente d'un lecteur de carte, à savoir 30.- € / pièce.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 25 août 2014.

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,